

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 8 NOVEMBRE 2023

### **N° 2023-414 CONFERENCE ECONOMIQUE DU 07/12/23 - VALIDATION DE L'INTERVENANT**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Vu la décision de la Présidente n°2023-101 en date du 13 Mars 2023 validant le devis de l'entreprise A-SPEAKERS pour l'intervention de M. Hugues REINER pour une conférence organisée le 20 Juin 2023 à destination des entreprises du Pays de Chantonnay,

Considérant le besoin d'une nouvelle intervention pour une conférence organisée le 7 Décembre 2023 à destination des entreprises du Pays de Chantonnay,

### LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide donc de signer le devis de l'entreprise A-SPEAKERS, pour un montant de 4600 € TTC comprenant les frais de transport, de restauration et d'hébergement.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 08 Novembre 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 09/11/2023.